



## Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral au pistolet 25/50m (CF-P25/50)

Edition 2019 - page 1

Doc. 4.51.02 f

La Division Pistolet édicte pour le Concours fédéral au pistolet 25/50m (CF-P25/50) les dispositions d'exécution suivantes.

Les préposés cantonaux édictent leurs propres dispositions pour les sociétés.

### 1. Bases

- Règlement du Concours fédéral au pistolet 25/50m (CF-P25/50)
- Règles du tir sportif (RTSp)
- Dispositions d'exécution (DE) relative à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST

### 2. Finances

#### 2.1 Prix des passes

Le prix de la feuille de stand par discipline (25 ou 50m) est de CHF 17.00, dont CHF 1.00 par programme revient à la société organisatrice et CHF 1.00 à la SCT.

#### 2.2 Décompte et paiement

Les SCT établissent le décompte et le renvoient jusqu'au 31 octobre 2019 au plus tard au Préposé de la FST. Chaque feuille de stand manquante est facturée au prix de CHF 17.-.

Après le contrôle, les finances de participation sont facturées aux SCT par le Secrétariat général de la FST.

### 3. Classes d'âge

U13, U15, U17, U19, U21, Elite, Seniors, Vétérans et Seniors vétérans.

### 4. Distinctions/Limites de distinction

#### 4.1 Distinctions

Par distance, il est remis à chaque participant qui a obtenu

- un résultat valable: une carte-couronne d'une valeur de Fr. 8.-  
ou une distinction simple.
- deux résultats valables: une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.-  
ou une distinction particulière

#### 4.2 Limites de distinction

Programme 25m	Tir de précision		Feu de série	
	PPA/PPC	PO	PPA/PPC	PO
E/S	90	86	92	88
U19/U21/V	88	84	90	86
U13/U15/U17/SV	87	83	89	85

Programme 50m	Passe Stand			Passe Campagne	
	PL	PPA	PO	PPA	PO
E/S	91	89	86	87	84
U19/U21/V	89	87	84	85	82
U13/U15/U17/SV	88	86	83	84	81

## 5. Contrôle des licences

Le contrôle doit être effectué par les responsables des sociétés.

## 6. Cibles à marquage électronique

Pour les installations équipées de cibles à marquage électronique, des autocollants sont remis et ils doivent être placés sur la bande d'impression, de telle sorte que l'autocollant soit surimprimé par les résultats.

Sur chaque bande d'impression des résultats il faut aussi reporter le nom du tireur et son numéro de licence et préciser la discipline en question (CF-P25/50 Passe Stand, CF-P25/50 Passe Campagne, CF-P25/50 Tir de précision, CF-P25/50 Feu de série).

Seules les bandes d'impression avec autocollant surimprimé sont valables.

## 7. Préposé au CF-P25/50

Roland Stebler  
 Beundliweg 28  
 3203 Buttenried  
 Tél. P: 031 926 37 00  
 Mobile: 079 520 85 88  
 Courriel: [roland.stebler@swissshooting.ch](mailto:roland.stebler@swissshooting.ch)

## 8. Remarques

Le contrôle des feuilles de stand utilisées, non utilisées, annulées, détériorées sont placés sous la responsabilité des préposés cantonaux.

## 9. Dispositions finales

Les présentes DE

- abrogent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE CF-P25/50, édition 2017;
- ont été approuvées par la Division pistolet de la FST le 23 novembre 2018.
- entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## Fédération sportive suisse de tir

Adolf Fuchs	Roland Stebler
Chef de la	Préposé
Division Pistolet	au CF-P25/50